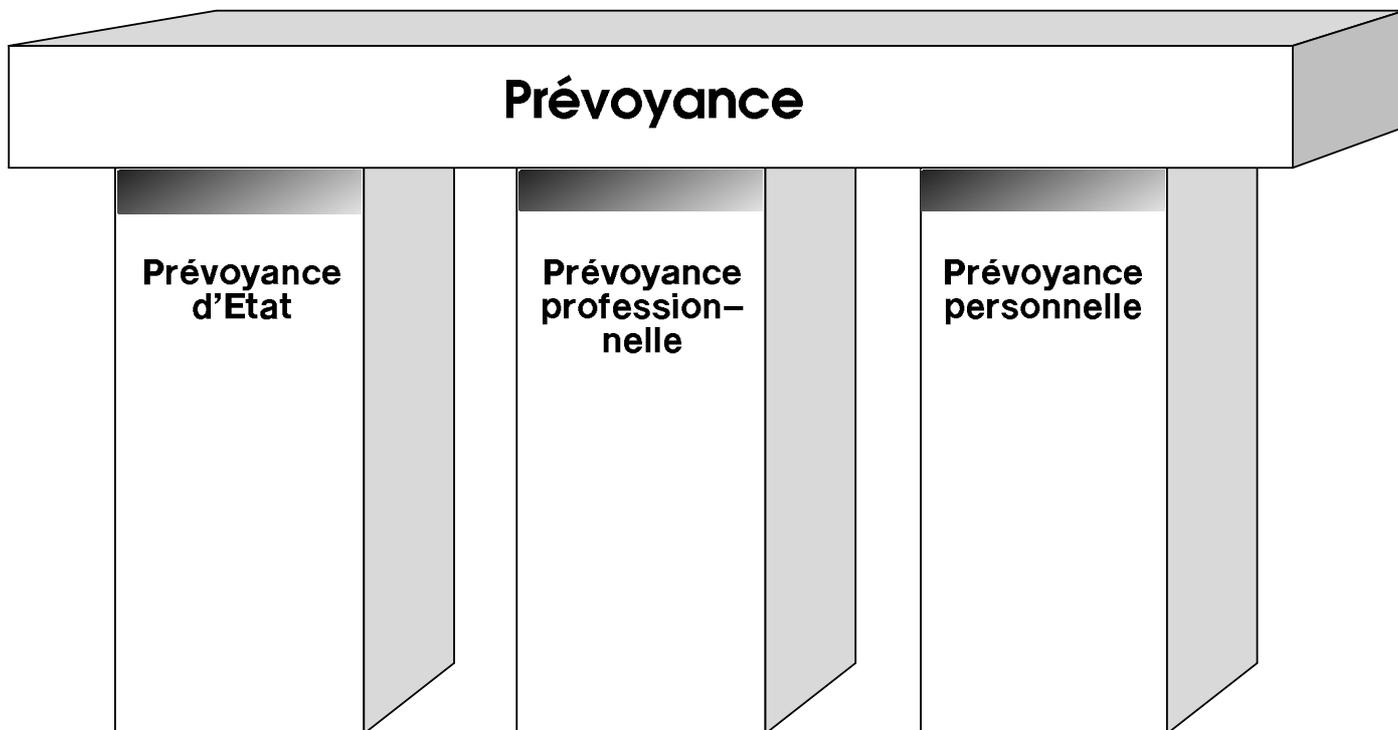


les trois piliers de la prévoyance

Le 1er pilier	Il est de la compétence de l'Etat.
	Il est obligatoire pour toutes les personnes domiciliées en Suisse.

Le 2e pilier	L'affiliation à une caisse reconnue est obligatoire pour tous les salariés

Le 3e pilier	Il est individuel et facultatif.
	La Confédération et les cantons le favorisent par des mesures fiscales.



les trois piliers de la prévoyance

Le 1er pilier	<hr/> <hr/> <hr/>
----------------------	-------------------

Le 2e pilier	<hr/> <hr/> <hr/>
---------------------	-------------------

Le 3e pilier	<hr/> <hr/> <hr/>
---------------------	-------------------